

Mairie de Bouillargues  
Hôtel de Ville  
30230 BOUILLARGUES

**CONSEIL MUNICIPAL**  
PROCES VERBAL  
**Séance du 24 avril 2014**

Réf. : LD/

La séance est ouverte à 18 heures 30

Monsieur le Maire établit la liste des membres présents, absents et des procurations et précise que le nombre de votants à cette séance est de 29.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

PRESENTS : MM GAILLARD – SEGUELA – Mme TRONC – MM DUPUIS – BERTHUOT – Mme GARNIER – M TROADEC – Mmes CHAHABIAN – BATTE – MM FOSSEY – LAURETTA – Mmes INACIO – MARCHAND – MAURIN – CAZALET – M TEISSIER – Mmes NOWACKI – MM YANG – SORRIAUX – GERVAIS – Mmes FABRE – LAFITTE – ROMAN – M CHASSELOUP –

ABSENTS : Mmes ETEVE – KASPRZYK – MM DE GOURCY – SAURINA – CARDIN

PROCURATIONS :  
Mme ETEVE à Mme TRONC  
Mme KASPRZYK à Mme BATTE  
M. DE GOURCY à M. GAILLARD  
M. SAURINA à Mme NOWACKI  
M. CARDIN à M. SEGUELA

-----

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Martine GARNIER est élue à l'unanimité.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2014**

Après avoir demandé de préciser que le prénom de Mme TONON, à savoir Floriane, élue démissionnaire à la suite du scrutin du 23 mars, le procès-verbal de la séance du 29 mars est approuvé à l'unanimité.

**3. Attribution des subventions 2014**

Monsieur TROADEC soumet au vote les montants suivants :

3.1 OGEC Charles PEGUY : Forfait de fonctionnement

- Forfait de fonctionnement :

41 enfants x 289 € (EP) = 11849.00 €

38 enfants x 1481 € = 56 278.00 €

Soit un total de ..... 68 127.00 €

- Une somme de 150 € est également allouée à l'école Charles Péguy au titre de la BCD.
- Enfin, il est proposé d'attribuer un montant de 20€ par enfant qui participera aux sorties scolaires en 2014, le montant total étant plafonné à 1000.00 €.

Monsieur CHASSELOUP souhaite savoir si la commune participe pour les enfants de moins de 3 ans, et si l'école a fourni le budget.

Monsieur GAILLARD répond que les éléments financiers ont bien été reçus et que le forfait de fonctionnement ne concerne que les enfants de plus de trois (3) ans.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

### 3.2 Ecole primaire Marcel Pagnol :

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les montants suivants :

- 360 enfants x 42 € = 15 120.00 €
- BCD : 500.00 €
- Sorties scolaires : 4 000.00 €

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

### 3.3 Ecole maternelle Madeleine Bres :

Les montants suivants seront soumis au vote du conseil municipal :

191 enfants x 42 € = 8022 €  
 Fête de Noël 800 €  
 BCD 500 €

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

## 4. C.C.A.S

Madame TRONC, adjointe déléguée aux affaires sociales explique qu'afin de faire face aux demandes des familles en difficulté, il est proposé au conseil municipal de porter le montant de la subvention à 15 000.00 €.

A la question de Monsieur CHASSELOUP qui souhaite savoir si le montant 2013 a été dépassé, Madame TRONC explique que les dépenses ont été effectivement supérieures aux recettes, mais que l'excédent reporté de l'année 2012 a permis de couvrir le déficit.

A l'issue de cette précision, le versement de la subvention de 15 000.00 € au C.C.A.S est approuvé à l'unanimité.

## 5. Personnel municipal :

### 5.1 Mise à jour du tableau des effectifs :

Monsieur le maire présente à l'assemblée le tableau des effectifs de la commune et explique qu'il intègre les modifications enregistrées dans le courant de l'année 2013 et début 2014 à l'occasion de diverses délibérations (créations d'emplois, avancements de grades, etc).

FILIERES ET GRADES	Situation ancienne 2013		Situation nouvelle BP 2014	
	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois budgétaires	Emplois pourvus
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Directeur général des services	0	0	1	0
Cadre d'emploi des Attachés	2	1	2	2
Rédacteur (chef) Princ. 1 <sup>ème</sup> cl	1	1	1	1
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> cl.	1	1	0	Départ CR
Rédacteurs	2	2	1	1
A.A.Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	0
Adjoint administratif de 1 <sup>ème</sup> classe	4	4	4	4

Adjoints administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe	9 (-1)	8	9	7 (Départ CV)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1	Départ GC
Technicien 2 <sup>ème</sup> classe	2(+1)	2	2	2
Agents de maîtrise (+ principal)	4	4	4	4
Adjoint technique 1 <sup>ème</sup> classe	2 (+2)	2	2	2
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	28 (-2)	27	28	26 (Départ JM)
<b>FILIERE POLICE</b>				
Chef de Police municipale	1	1	1	1
Brigadier chef principal	2	2	2	2
Brigadier de PM	1	1	1	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation 2 <sup>èm</sup> classe	1 (+1)	1	1	1
<b>TOTAL titulaires</b>	<b>60</b>	<b>57</b>	<b>60</b>	<b>54</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoints d'animation 2 <sup>ème</sup>	5	5	5	5
Contrat d'apprentissage	1	1	1	1
CAE-CUI	1	1	1	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl.	0	0	2	2
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique 2 <sup>è</sup> *	8	8	8	8
<b>TOTAL non titulaires</b>		<b>15</b>		

Monsieur CHASSELOUP souhaite savoir ce qu'il advient de l'emploi de M. CHARBONNAUX et remarque que tableau compte 60 emplois budgétaires mais qu'il y en a seulement 54 pourvus.

Monsieur le Maire explique qu'un technicien a été recruté en février 2013 sur le grade de technicien 2<sup>ème</sup> classe, ce qui explique que le poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe n'est pas pourvu. Trois agents du service administratif ont également fait valoir leur droit à la retraite, trois agents non titulaires ont été recrutés, leurs postes sera pérennisé à l'issue de leur contrat non titulaire.

Madame LAFITTE indique que les emplois d'avenir ont un double avantage : d'une part aider un jeune demandeur d'emploi à obtenir une expérience de 3 ans, et d'autre part permettre à la commune de former et connaître son futur agent.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pour l'instant pas de prévision dans ce sens. Il existe des non titulaires dans le domaine de l'animation.

Monsieur GERVAIS remarque à ce sujet une augmentation des agents non titulaires. Ce sont des emplois précaires qui ne permettent pas subvenir aux besoins classiques. Il demande que les emplois les plus anciens soient titularisés.

Monsieur SEGUELA rappelle que les remplacements de Mme VIER et Mme CHATILLON sont prévus. Les autres contrats feront l'objet d'une étude au sein du groupe majoritaire.

Monsieur le maire ajoute que certains non titulaires sont recrutés simplement pour la durée d'un congé de maladie d'un agent titulaire.

A l'issue de ces échanges, le tableau des effectifs est approuvé par 26 voix pour et 6 abstentions (SORRIAUX – GERVAIS – Mmes FABRE – LAFITTE – ROMAN – M CHASSELOUP).

#### 4.1 Répartition des enveloppes du régime indemnitaire :

Monsieur le Maire présente ensuite le tableau de répartition du régime indemnitaire des employés municipaux.

<b>Régime indemnitaire du personnel municipal</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
IAT (Indemnité d'administration et de technicité)	79 498.08	71 840.04	77 445.00	84 000.00
IEM (Indemnité d'exercice des missions)	8 374.80	8 111.28	5 395.80	6 000.00
PSR (Prime de service et de rendement)	2 648.16	648.16	2 201.28	2 500.00
ISS (indemnités spécifique de service)	9 982.56	9982.56	10 500.00	11 600.00
PRF (prime de responsabilité et de fonction)	0	0	10 849.92	15 649.00
ISMP (Indemnité spéciale mensuelle de fonction de police)	15 452.16	15 662.16	15 788.80	16 500.00
IHTS (Indemnités horaires pour travaux supplémentaires)	12 917.00	19 000.00	19 000.00	30 000.00
IFTS (Indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires)	18 100.00	18 180.00	5 000.00	5 000.00
PFA (Prime de fin d'année)	23689.19	23 000.00	24 000.00	24 000.00
AST (astreintes police municipale)	4 180.00	4 180.00	4 180.00	4 180.00
<b>TOTAL prévisionnel</b>	<b>174 841.95</b>	<b>170 604.00</b>	<b>174 360.80</b>	<b>199 429.0</b>
REALISE (pour info)	167 925.46	168 888.02		

Monsieur GERVAIS demande quelques précisions sur la PRF et l'IFTS, ainsi que sur l'indemnité d'astreinte de la police municipale. Monsieur le Maire explique qu'un décret a créé en 2013 une nouvelle prime pour les agents de catégorie A, la PFR. Ceci explique le transfert des crédits de l'IFTS vers la PFR. S'agissant de l'indemnité d'astreinte, c'est un forfait dont le montant est fixé par décret et non modulable par les collectivités.

A l'issue de ces précisions, le tableau de répartition des primes est approuvé à l'unanimité.

## 5. Vote des Taux de fiscalité directe locale 2014

Monsieur SEQUELA, adjoint délégué aux finances, indique que les taux d'imposition n'ont pas augmentés depuis 2009. L'augmentation attendue du produit fiscal 2014 provient de l'évolution des bases fixée par le gouvernement, ainsi que de l'assiette d'imposition.

<b>Taux d'imposition 2011</b>	<b>Bases d'imposition définitive 2012</b>	<b>Bases d'imposition définitives 2013</b>	<b>Bases D'imposition prévis. 2014</b>	<b>Taux d'imposition 2014</b>	<b>Produit fiscal 2013- prévisionnel</b>
Taxe d'habitation 15.40	8 841 730	9 254 646	9 462 000	15.40 %	1 457 148.00 €
Taxe foncière 25.23	5 940 286	6 118 683	6 227 000	25.23 %	1 571 072.00 €
Taxe foncière (non bâti) 56.82	80 382	81 578	82 400	56,82 %	46 820.00 €
<b>TOTAL</b>					<b>3 075 040.00 €</b>

Les taux d'imposition 2014 sont approuvés à l'unanimité.

## 6. Budget Primitif 2014 de la Commune (pièce annexe n° 2)

Monsieur SEQUELA rappelle que le budget primitif de la commune se vote chapitre par chapitre Le débat d'orientation budgétaire a permis de balayer les grandes lignes du programme d'investissement de la commune, investissements qui ont été revus lors de la commission des finances.

Le projet de budget primitif était joint à la note de synthèse du présent conseil municipal.

### Section de Fonctionnement

Dépenses 6 619 093.69 euros

Recettes 6 619 093.39 euros

#### Section d'Investissement

##### Nouveaux crédits

Dépenses 5 317 077.45 euros

Recettes 5 360 368.07 euros

##### Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice 2013 :

Dépenses : 658 857.45 €

Recettes : 615 566.83 euros

Soit une section Investissement équilibrée à hauteur de 5 975 934.90 € euros.

Le budget total 2014 s'élève ainsi à un montant de 12 595 028.59 euros.

Le budget primitif 2014, voté chapitre par chapitre en section de fonctionnement et section d'investissement, est approuvé à l'unanimité.

### **7. Budget Annexe 2014 de la Résidence du Languedoc**

Monsieur SEGUOLA présente les chapitres du budget primitif de la maison de retraite. Ce budget est approuvé à l'unanimité et arrêté aux montants suivants :

#### Section de Fonctionnement

Dépenses 201 788.02 euros

Recettes 201 788.02 euros

#### Section d'Investissement

Dépenses 216 243.31 euros

Recettes 216 243.31 euros

Le budget total 2014 s'élève ainsi à un montant de 418 031.33 euros.

### **8. Budget Annexe 2014 Caveaux**

Monsieur SEGUOLA soumet ensuite au vote de l'assemblée le budget primitif des caveaux et explique que ce budget a la particularité de n'être constitué que d'une section de fonctionnement.

Section de fonctionnement :

Dépense : 13 924.66 euros

Recettes : 13 924.66 euros

Le budget primitif 2014 des caveaux est approuvé à l'unanimité.

### **9. Installation et composition des commissions municipales :**

L'article L2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

#### **9-1 Commission d'appel d'offres (CAO)**

Monsieur le maire rappelle la composition et les conditions de l'élection de la CAO.

Une liste est candidate :

Titulaires : MM GAILLARD, maire président de droit – DUPUIS – BERTHUOT – SEGUOLA – GERVAIX – CHASSELOUP

Suppléants : MM TROADEC - DE GOURCY – FOSSEY – SORRIAUX – Mme LAFITTE ;

Le vote ayant lieu obligatoirement à bulletin secret, chaque élu a déposé son bulletin. A l'issue du dépouillement, la liste ci-dessus a été élue à l'unanimité.

## 9-2 Autres commissions municipales

Monsieur le Maire présente ensuite à l'assemblée les tableaux des 6 commissions municipales, composées de membres du groupe majoritaire et d'un membre de chaque groupe d'opposition.

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>URBANISME 8 membres titulaires</b>	
M. GAILLARD (PDT) -M. SEGUELA-M. DUPUIS-M. BERTHUOT- Mme BATTE – M. de GOURCY M. GERVAIS - Mme ROMAN	Mme TRONC – Mme GARNIER- M. TROADEC- M. FOSSEY- M. YANG – M. CARDIN M. SORRIAUX - M. CHASSELOUP
<b>TRAVAUX – 10 membres titulaires</b>	
M. DUPUIS (PDT)-M. SEGUELA-Mme TRONC – Mme ETEVE - M. BERTHUOT – Mme CHAHABIAN-M. de GOURCY-M. FOSSEY M. GERVAIS - M. CHASSELOUP	Mme GARNIER – M. TROADEC – Mme BATTE – Mme KASPRZYK – Mme INACIO – M. TEISSIER – M. YANG – M. CARDIN Mme FABRE - Mme ROMAN
<b>- AFFAIRES SOCIALES 8 membres titulaires</b>	
Mme TRONC (PDT) – Mme BATTE – Mme KASPRZYK – M. FOSSEY – M. YANG – M. CARDIN Mme FABRE - Mme LAFITTE	Mme ETEVE – Mme GARNIER – Mme CHAHABIAN – Mme INACIO – Mme MAURIN – Mme NOWACKI M. GERVAIS - Mme ROMAN
<b>ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS - VIE ECONOMIQUE – 8 membres titulaires</b>	
Mme ETEVE (PDT) – Mme TRONC – M. DUPUIS – M. BERTHUOT –M. TEISSIER – M. YANG M. SORRIAUX - Mme LAFITTE	Mme GARNIER – M. TROADEC – Mme CHAHABIAN – Mme BATTE – M. FOSSEY – Mme CAZALET –Mme FABRE - M. CHASSELOUP
<b>AFFAIRES SCOLAIRES 8 membres titulaires</b>	
M. TROADEC (PDT) – MME GARNIER – MME KASPRZYK – MME MARCHAND – M. YANG – CARDIN - MME FABRE - MME ROMAN	Mme TRONC – M. DUPUIS – M. BERTHUOT Mme BATTE – Mme INACIO – M ; TEISSIER M. SORRIAUX - Mme LAFITTE
<b>CULTURE - FESTIVITES -VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE 10 membres titulaires</b>	
MME TRONC (PDT) – M. DUPUIS – MME ETEVE – MME GARNIER – M. FOSSEY – MME NOWACKI – M. SAURINA – M. CARDIN M. SORRIAUX - MME ROMAN	M. BERTHUOT – M. TROADEC – Mme CHAHABIAN – Mme BATTE – M. LAURETTA – Mme INACIO – M. TEISSIER – M. YANG M. GERVAIS - Mme LAFITTE

Sans observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création et la composition des six commissions municipales suivantes : travaux - affaires sociales – environnement, espaces verts, vie économique – affaires scolaires – culture, festivités, vie associative et sportive.

## **10. Désignation des représentants de la commune dans divers autres organismes extérieurs**

10.1 Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au syndicat mixte à cadre départemental d'électricité du Gard (SMCDE) : Titulaires : M. DUPUIS/M. BERTHUOT ; Suppléants : M. de GOURCY/M. FOSSEY.  
Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

10.2 Désignation du délégué auprès du syndicat mixte des nappes Vistrenques et Costières  
Madame Marie-Laure ETEVE, adjointe au maire, est élue à l'unanimité en qualité de déléguée auprès du SMNVC.

## **11. Agence d'urbanisme : renouvellement de la convention cadre pour la période 2014-2016**

Monsieur le Maire rappelle que cette question a été abordée lors du dernier conseil municipal. La convention cadre signée avec l'agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoises et alésiennes est arrivée à échéance le 31 décembre 2013.

Les projets de convention cadre et de convention annuelle étaient joints à la note de synthèse.

Monsieur CHASSELOUP s'interroge sur l'utilité de cette adhésion et les services qu'apporte l'agence d'urbanisme à la commune, notamment pour l'élaboration du P.L.U. et pour le projet de création d'une zone sportive.

Monsieur le Maire explique que l'agence d'urbanisme a été consultée pour l'élaboration du PADD lors du mandat 2001-2008. S'agissant de l'élaboration du P.L.U. le cahier des charges de l'agence d'urbanisme était complet pour les 18 mois à venir au moment du lancement de la procédure. Le projet de création d'une zone sportive ne concerne pas l'agence d'urbanisme.

Monsieur CHASSELOUP considère donc que le coût de l'adhésion est relativement élevé pour le peu de services rendus. Ce sont 2 700.00 € qui sont versés pour rien à une agence.

Monsieur GAILLARD explique que les missions de cette agence ont évolué : elle traite aujourd'hui de missions dont le périmètre est beaucoup plus large que le territoire d'une commune. Elle travaille notamment sur le projet de création de l'axe Ales-Nîmes-Beucaire, elle a également réalisé un gros travail d'étude et de propositions d'aménagement sur le secteur Est Costières., à partir de la sortie de l'autoroute de Marguerittes.

L'agence doit aujourd'hui se séparer de personnels car la Région Languedoc Roussillon se désengage de l'agence d'urbanisme.

La question se pose effectivement de l'adhésion de la commune.

Monsieur SEGUOLA ajoute qu'un coup de rabot a déjà été donné lors du mandat écoulé, beaucoup d'adhésions ou abonnements à de multiples ouvrages ont déjà été supprimés. Il est intéressant d'étudier également ce cas.

A l'issue de ces débats, la convention cadre ainsi que la convention annuelle proposées par l'agence d'urbanisme est approuvées par 26 voix pour et 3 abstentions (M. CHASSELOUP – Mmes LAFITTE – ROMAN).

## **12 . Règlement du conseil municipal**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la note de synthèse qui rappelle que dans les communes de 3500 habitants et plus, le conseil municipal doit adopter son règlement intérieur dans un délai de 6 mois suivant son installation en application de l'article L2121-8 du CGCT.

Le contenu en est librement fixé par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des textes en vigueur.

Le projet de règlement de la période 2014/2020 était joint à la note de synthèse.

Monsieur CHASSELOUP demande si des comités consultatifs existaient lors du mandat précédent.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y avait aucun comité consultatif. Toutefois, les gros dossiers, comme la création 'un complexe sportif, sont d'abord étudiés en groupe de travail, ce groupe évoluant au fur et à mesure de l'avancée du projet. Tous les projets sont présentés en commissions municipales avant d'être vus en conseil municipal.

Monsieur CHASSELOUP demande si l'opposition municipale bénéficie d'un local.

Monsieur le Maire explique que, malgré la construction de la nouvelle maison des associations au parc Blachère, le manque de locaux se fait toujours sentir. Toutefois, cette question va bien être examinée et une salle sera bien proposée aux élus de l'opposition.

A l'issue de ces échanges, le projet de règlement est approuvé à l'unanimité.

### **13. Modification de la délibération portant délégation générale au conseil municipal.**

Monsieur le Maire explique qu'un courrier de la Préfecture du Gard demande au conseil municipal de fixer les limites prévues pour les délégations relatives aux points n° 2 – 15 et 21. Aussi, il propose au conseil municipal de modifier la délibération selon les modalités ci-dessous :

*2° Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, à concurrence de 25% des montants déjà existants*

*15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal pour tous les biens situés dans les zones urbaines ou à urbaniser, à concurrence d'un montant de 500 000.00 (cinq cent mille euros).*

*21° Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme : alinéa supprimé*

Cette modification est approuvée par 23 voix et 6 abstentions.

### **14. Questions diverses**

La hauteur du plateau traversant installé devant l'entrée du parc Blachère est abordée. Monsieur le Maire indique qu'une étude a été demandée à l'entreprise EIFFAGE pour revoir cet ouvrage.

S'agissant du recours contentieux engagé par Madame ROUX, candidate de l'opposition, contre les élections municipales, Monsieur CHASSELOUP s'étonne que ce soit la commune qui se défende, et non la liste des candidats.

Monsieur le Maire répond que le recours engagé concerne l'annulation des bulletins de vote de sa liste, ce qui revient à annuler l'élection puisque les électeurs auraient été induits en erreur. Ce serait donc à la commune d'organiser un nouveau scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire,

Martine GARNIER

Le Maire,

Maurice GAILLARD